



COMMENTAIRES DU BUDGET 2019



DE LA
COMMUNE DE PAYERNE

Comme nous le faisons les années antérieures, nous relèverons ci-après, par chapitre, quelques éléments méritant d'être soulignés afin de faciliter la comparaison avec le budget 2018. Nous avons recherché des libellés aussi explicites que possible, tout en nous limitant à des textes brefs.

CHAPITRE 1 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1000 CONSEIL COMMUNAL

1010 MUNICIPALITÉ

1100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3011.00 Maintien du taux d'occupation de la responsable des ressources humaines à 0.9 ETP, conformément au budget 2018 et prise en compte de 0,2 ETP supplémentaire au Greffe sur 4 mois (septembre à décembre) pour une nouvelle mise au concours à la fin d'un contrat de durée déterminée existant.

3185.06 Prise en compte d'un mandat d'accompagnement pour la mise en place d'un processus interne et de management transversal de gestion de projet pour un montant de Fr. 45'000.—.

4901.00 Suppression de l'imputation de traitement avec les archives communales suite à la prise en compte de 0.2 ETP pour la gestion des archives, voir également compte n° 3901.00.1510.

1110 VOTATIONS ET REGISTRE CIVIQUE

1500 BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

1510 ARCHIVES COMMUNALES

3901.00 Suppression de l'imputation interne de traitement du Greffe, voir également compte n° 4901.00.1100.

1520 ABBATIALE ET MUSÉE

3011.00 Les traitements du personnel du Musée ont été réduits en vue de la réorganisation de la gouvernance du Musée.

3156.00 Entretien courant comprenant notamment les frais de rénovation des salles du Musée pour un montant de l'ordre de Fr. 10'000.—.

3563.01 Maintien de la prise en compte des managements fees DC par Thematics (stratégie marketing, plan de lancement, RH, profil culturel).

1530 ACTIVITÉS CULTURELLES ET DE LOISIRS

3170.5] Comptes à mettre en relation découlant de la mise en application du nouveau
3170.05] plan comptable issu de la migration.

3653.71 Prise en compte d'une subvention communale de Fr. 30'000.— à l'organisation de la journée de l'Union des Commune Vaudoises (UCV) qui se déroulera en 2020 à Payerne. Une 2^e demande de subvention sera faite par le biais du budget 2020.

3653.72 Prise en compte d'une subvention communale de Fr. 30'000.— à l'organisation de l'inauguration de l'Abbatiale et de la Place du Marché qui se déroulera en 2020. Une 2^e demande de subvention sera faite par le biais du budget 2020.

1550 SERVICE DE LA JEUNESSE ET INTÉGRATION

3011.00 Prise en compte des frais liés à la mise en place de médiateurs urbains à compter du 1^{er} juillet 2019 (cf. préavis n° 13/2018).

3161.00 Prise en compte du loyer des locaux loués à la Fermenta.

3653.11 Prise en compte des frais de formation et de matériel pour les médiateurs urbains à compter du 1^{er} juillet 2019 (cf. préavis n° 13/2018).

4653.05 Subvention supplémentaire liée en partie à la fonction de praticien formateur du chef de secteur pour la Commune de Moudon.

1600 OFFICE DU TOURISME**1700 STADE MUNICIPAL**

3312.00 Prise en compte du 1^{er} amortissement de la construction des 4 vestiaires au stade municipal (cf. préavis n° 12/2017).

1710 TENNIS**1720 SKATE HOCKEY****1730 PLACE MULTISPORTS + SKATEPARK****1740 PISTE FINLANDAISE ET VITA****1800 TRANSPORTS PUBLICS**

3657.00 Contribution financière pour les lignes de trafic régional conformément aux prévisions transmises par la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR).

3657.02 }
4657.01 } Prise en compte des frais d'exploitation de la ligne de bus pour un montant de Fr. 432'500.— (cf. préavis n° 11/2018) compensés partiellement par des subventions attendues pour un montant de l'ordre de Fr. 80'000.—.

1900 INFORMATIQUE

3111.01 Entretien courant comprenant notamment :

- la calculation et la mise en service d'un nouveau système de climatisation du centre de calcul de l'Hôtel de Ville pour un montant de l'ordre de Fr. 40'000.— ;
- les adaptations du système de gestion électronique du temps de présence « Zeit » suite à la mise en application du nouveau statut du personnel communal pour un montant de l'ordre de Fr. 20'000.— ;
- l'achat et la mise en service d'un nouveau système de gestion des amendes d'ordre pour un montant de Fr. 49'000.— ainsi que l'achat et la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion de procès-verbaux et de dossiers pour un montant de Fr. 49'000.—.

3312.00 Suppression de cet amortissement, la dernière tranche étant prévue au budget 2018 pour un montant de Fr. 45'000.—.

1910 TÉLÉCOMMUNICATIONS

3111.03 Entretien courant comprenant notamment la participation aux fouilles pour la pose de tubes en vue du tirage de fibres optiques communales pour un montant de l'ordre de Fr. 40'000.—.

CHAPITRE 2 : FINANCES**2000 BOURSE ET COMPTABILITÉ**

3011.00 Prise en compte d'une augmentation de 0.1 ETP au service des finances pour l'année 2019, ainsi que d'une augmentation de 0.1 ETP au secteur informatique et télécoms.

2100 IMPÔTS

Les recettes d'impôts ont été budgétisées en fonction du taux d'imposition maintenu à 75 points.

4001.00 L'impôt sur le revenu des personnes physiques a été estimé en partie sur la base des informations transmises par l'Etat de Vaud, plus précisément en appliquant la variante consistant à tenir compte des taxations des années antérieures. Il ressort de ceci une augmentation de l'ordre du 3 % environ. Nous avons tenu compte de la situation provisoire au 30 septembre 2018 qui laisse apparaître une augmentation substantielle par rapport au budget 2018. En prenant en compte les éléments ci-avant, le maintien du taux actuel à 75 ainsi que l'augmentation du nombre de nos contribuables, nous avons projeté une hausse d'impôt sur le revenu des personnes physiques de Fr. 1'200'000.— représentant ainsi une augmentation de plus 9 % par rapport au budget 2018.

4011.00 } Adaptation de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales tenant compte de
4519.00 } l'introduction de la RIE III compensée partiellement par une participation de l'Etat de Vaud de Fr. 308'000.—.

2200 RENDEMENT DES TITRES ET CRÉANCES

3520.00 } Montants péréquatifs 2019 ressortant de la situation provisoire établie par le
4520.00 } Service des Communes et du Logement de l'Etat de Vaud.
4520.02 }

2210 BANQUE CANTONALE VAUDOISE**2220 CRÉDIT SUISSE****2230 RAIFFEISEN**

3223.84 Nouvel emprunt lié à l'assainissement du Pont Guillermaux (cf. préavis n° 02/2015).

2250 UBS**2260 CAISSE NATIONALE D'ASSURANCES – CNA****2270 CAISSE INTERCOMMUNALE DE PENSIONS - CIP****2280 DIVERS EMPRUNTS**

2290**IMPUTATIONS INTERNES D'INTÉRÊTS**

Prise en compte d'un taux d'intérêt moyen de 2 %.

4909.86]
4909.87]
4909.88]

Prise en compte d'un nouvel intérêt sur le capital engagé, voir également les comptes n^{os} 3909.00.1700, 3909.00.4160 et 3909.00.5050.

CHAPITRE 3 : DOMAINES ET BÂTIMENTS

3100 PARCELLES ET TERRAINS DIVERS

3120 DOMAINES DE LA BELLE-FERME ET DES MOTTES

3303.01 Suppression de cet amortissement la dernière tranche étant prévue au budget 2018 pour un montant de Fr. 67'380.—.

3130 DOMAINE DE LA GRANGE DE LA VILLE

3200 FORÊTS

3210 REFUGES FORESTIERS

3141.01 Entretien courant comprenant notamment, à la maison des Cadets, la rénovation de la salle principale, l'isolation, les fenêtres, les luminaires et le mobilier pour un montant de l'ordre de Fr. 25'000.—.

3230 ESTIVAGE DE PROVENCE

3141.00 Entretien courant comprenant notamment l'entretien d'un pan de la toiture de Grange Neuve pour un montant de l'ordre de Fr. 13'000.—.

3300 CAVE COMMUNALE

3141.00 Entretien courant comprenant notamment la rénovation du carnotzet répartie sur 2 ans pour un montant de l'ordre de Fr. 20'000.— pour l'année 2019.

3310 VIGNOLE DE LAVAUX

3124.00 Achat de combustibles, pellets et mazout pour Montagny et Bertholod, pour un montant global de Fr. 16'000.—, achat compris au budget 2018 sous le compte n° 3141.00 Entretien des bâtiments.

4355.06 Dédommagement des CFF relatif à la réfection du Tunnel Bertholod.

3500 BÂTIMENTS DIVERS

3011.01 }
3011.12 } Prise en compte d'une augmentation de 0.35 ETP concernant les auxiliaires de nettoyage, tenant également compte d'une répartition avec le service conciergerie.

3312.00 Suppression de cet amortissement, la dernière tranche étant prévue au budget 2018 pour un montant de l'ordre de Fr. 90'000.—.

3501 BÂTIMENT DES RÉGENTS

3503 BÂTIMENT RUE DE LA BOVERIE

4231.00 Ajustement du loyer de la Garderie « Les Passerelles » sur une période de 4 mois, en lien avec son déménagement dans le nouvel espace « En Guillermaux » (cf. préavis n° 16/2018).

3504 BÂTIMENT DE LA VENTE

3505 BÂTIMENT AVENUE DU STADE, 1530 JEUNES

3506 BÂTIMENT RUE DU CHEMIN NEUF

3507 BÂTIMENT ANCIEN HÔPITAL

3141.00 Entretien courant comprenant notamment les frais de mesures anti-inondation pour un montant de l'ordre de Fr. 15'000.—.

3511 BÂTIMENT RUE À THOMAS 17

La Municipalité ayant pris la décision de vendre ce bâtiment, actuellement inhabité, aucun frais n'est prévu au budget 2019. Ce bâtiment a fait l'objet d'une expertise afin d'en fixer un prix de vente.

3513 BÂTIMENT RUE DES BLANCHISSEUSES 16

3514 BÂTIMENT PLACE DU MARCHE

3515 CVE « EN GUILLERMAUX »

Ces montants correspondent à ceux présentés dans le préavis n° 16/2018. Le loyer est payé à Helvetia depuis le mois de février. Il sera refacturé à l'association « Les Passerelles » depuis le mois de mai.

3516 PAYERNE AIRPORT

L'exploitation du bâtiment démarrera sous toute réserve au 1^{er} avril 2019. Ce chapitre ne concerne que la partie handling et comprend les charges et revenus locatifs déjà prévus notamment dans le préavis n° 01/2017. Il est tenu compte d'une progression régulière de l'état locatif du bâtiment en propriété communale.

3531 HÔTEL DE VILLE

3532 ABBATIALE

3312.00 Suppression des amortissements liés aux préavis n^{os} 03/2008 et 09/2005 pour un montant global de Fr. 66'000.—. Prise en compte du 1^{er} amortissement de la finalisation de la restauration et de la mise en valeur des façades de l'Abbatiale pour un montant de Fr. 44'000.— (cf. préavis n° 26/2016).

3533 BÂTIMENT DU TRIBUNAL ET SALLE CLUNY

4271.00 Diminution des locations suite à la construction du nouveau bâtiment de la Justice de Paix.

3534 BÂTIMENT DU MUSÉE

3535 HALLE DES FÊTES

4271.00 Diminution des locations pour 2019, le Comptoir de Payerne ayant lieu les années paires.

3536 COLONIE DE VACANCES DES CLUDS

3141.00 Entretien courant comprenant notamment le remplacement de l'éclairage du réfectoire et des barrières extérieures pour un montant de l'ordre de Fr. 5'000.— chacun.

3538 BÂTIMENT HALLE DE LA PALAZ

3550 TOUR BARRAUD ET REMPARTS

3560 PLACES DIVERSES

CHAPITRE 4 : TRAVAUX**4100 BUREAU DES TRAVAUX**

3011.00 Prise en compte d'une augmentation de 0.2 ETP à compter du 1^{er} mai 2019 au service Urbanisme et Travaux ainsi que prise en compte d'une diminution de 0.5 ETP au service Infrastructures et environnement due en partie à l'externalisation de certaines prestations. Il est à noter que ces mutations correspondent également à des départs à la retraite.

4160 BÂTIMENT DES SERVICES D'EXPLOITATION

3141.0 } Comptes à mettre en relation découlant de la mise en application du nouveau
3141.00 } plan comptable issu de la migration.

3312.00 Prise en compte du 1^{er} amortissement relatif à l'assainissement du Bâtiment des Services d'Exploitation (BSE) - étape 2, pour un montant de Fr. 33'300.— (cf. préavis n° 01/2018) ainsi que du 1^{er} amortissement du démontage de la halle de stockage « Progin » pour un montant de Fr. 10'300.— (cf. préavis n° 16/2017).

4200 URBANISME**4300 RÉSEAU ROUTIER ET VOIRIE**

3011.00 } Maintien de la convention avec « Prolog emploi », organisme qui rembourse
4361.00 } à la Commune le salaire du personnel engagé, pour un montant budgétisé de Fr. 100'000.—.

3303.02 Suppression de cet amortissement la dernière tranche étant prévue au budget 2018 pour un montant de Fr. 45'960.—.

3311.00 Prise en compte des 1^{ers} amortissements relatifs aux préavis n° 19/2016, Aménagements routiers et réalisation d'une place publique à la rue de Vuary, n° 03/2017, Assainissement des infrastructures et du réaménagement de la rue du Simplon, n° 02/2018, Réfection d'un tronçon routier rue de Morens, giratoire de Neypra, n° 09/2017, Aménagement d'un passage piéton sécurisé à l'avenue Général Jomini, n° 06/2018, Sécurisation de l'accès et réaménagement de la place d'école des Rammes pour un montant global de l'ordre de Fr. 60'000.—.

3313.01 Prise en compte du 1^{er} amortissement du remplacement et achat de véhicules au secteur de l'EDP pour un montant de Fr. 19'700.— (cf. préavis n° 17/2017).

4310 ÉCLAIRAGE PUBLIC

3143.00 Entretien courant comprenant notamment le remplacement des candélabres aux routes de la Bergerie, de Vuary et de Bas de Vuary pour un montant de l'ordre de Fr. 45'000.—.

3011.00 } Amortissement réparti sur un nouveau compte selon le plan comptable issu de
 3313.02 } la nouvelle migration.

4400 PARCS ET PROMENADES

3115.00 Entretien courant comprenant notamment l'achat d'une machine de désherbage à répartir à raison de 50% avec l'EDP pour un montant de Fr. 17'000.—.

3141.7 } Comptes à mettre en relation découlant de la mise en application du nouveau
 3141.07 } plan comptable issu de la migration.

3313.00 Suppression de l'amortissement lié au préavis n° 20/2012. La dernière tranche étant prévue au budget 2018 pour un montant de Fr. 13'160.—. Prise en compte du 1^{er} amortissement relatif à l'achat du véhicule au secteur des parcs et promenades pour un montant de Fr. 8'950.— (cf. préavis n° 17/2017).

4410 CIMETIÈRE

3145.01 Entretien courant comprenant notamment l'achat d'un appareil de mise en terre des cercueils pour un montant de l'ordre de Fr. 7'000.— ainsi que l'achat d'un appareil mécanique de désherbage pour un montant de l'ordre de Fr. 12'000.—.

4500 ORDURES MÉNAGÈRES

3141.8 } Comptes à mettre en relation découlant de la mise en application du nouveau
 3141.08 } plan comptable issu de la migration.

3189.08 Afin de poursuivre l'action Ville propre, un montant de Fr. 32'000.— a été prévu pour financer les contrôles effectués par une société de sécurité privée.

4510 DÉCHETTERIE PUBLIQUE

3011.00 Prise en compte d'un 0.6 ETP supplémentaire.

3141.6 } Comptes à mettre en relation découlant de la mise en application du nouveau
 3141.06 } plan comptable issu de la migration.

3141.7 } Comptes à mettre en relation découlant de la mise en application du nouveau
 3141.07 } plan comptable issu de la migration.

4630 RÉSEAU D'ÉGOUTS ET D'ÉPURATION

3114.00 Frais courants comprenant notamment l'acquisition d'une pompe volumétrique pour le transfert des boues pour un montant de l'ordre de Fr. 25'000.—, pouvant servir autant à la STEP qu'à la voirie. Grande révision soupape, digesteur et sonde, pour un montant de l'ordre de Fr. 10'000.—. Plusieurs variateurs de fréquence doivent être remplacés pour un montant de l'ordre de Fr. 15'000.—.

3141.00 Un grand service pour la vis de la centrifugeuse est prévu pour un montant de l'ordre de Fr. 25'000.—. Deux pompes de recirculation du bassin biologique, la soufflante et l'installation de dosage de chlorure ferrique doivent également être révisées pour un montant de l'ordre de Fr. 35'000.—.

4700 COURS D'EAU ET RIVES

CHAPITRE 5 : INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

5020	BÂTIMENTS SCOLAIRES DIVERS
5030	COLLÈGE DE VERS-CHEZ-PERRIN
5040	PAVILLON DES RAMMES
5050	GROUPE SCOLAIRE DE LA PROMENADE
3141.5 } 3141.05 }	Comptes à mettre en relation découlant de la mise en application du nouveau plan comptable issu de la migration.
3312.00	Prise en compte du 1 ^{er} amortissement de la 3 ^e étape de la rénovation du Centre Sportif de la Promenade pour un montant de Fr. 5'000.— (cf. préavis n° 05/2017).
5060	COLLÈGE DU CHÂTEAU
5070	BÂTIMENT ANCIEN HÔPITAL (PART ÉCOLES)
5080	CENTRE SPORTIF LES RAMMES (PART ÉCOLES)
5090	PAVILLON SCOLAIRE OPTI
5100	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
5200	ENSEIGNEMENT CYT, DES, VG
5400	OFFICE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE
5800	PAROISSES RÉFORMÉES
3141.00	Entretien courant comprenant notamment la planification de la réfection de la façade ouest du Temple pour un montant de l'ordre de Fr. 15'000.—.
5810	PAROISSE CATHOLIQUE

CHAPITRE 6 : POLICE**6100 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 3011.00 Prise en compte de 2 ETP supplémentaires sur une période de 6 mois ainsi qu'une indemnité risque (cf. préavis n° 13/2018).
- 3114.00 Achats courants comprenant notamment les équipements des nouveaux collaborateurs pour un montant de l'ordre de Fr. 8'000.—.
- 3189.5 }
3189.05 } Comptes à mettre en relation découlant de la mise en application du nouveau plan comptable issu de la migration.
- 3313.00 }
3313.02 } Il s'agit toujours de l'amortissement des caméras de vidéosurveillance (cf. préavis n° 01/2013) reporté sur un nouveau compte selon le plan comptable issu de la nouvelle migration.
- 4370.00 Prise en compte d'une augmentation des amendes de l'ordre de Fr. 70'000.— liée à l'engagement de 2 ETP supplémentaires sur une période de 6 mois (cf. préavis n° 13/2018).

6110 SIGNALISATION ROUTIÈRE**6200 SERVICE A LA POPULATION**

- 3189.5 }
3189.05 } Comptes à mettre en relation découlant de la mise en application du nouveau plan comptable issu de la migration.

6500 SERVICE DU FEU**6530 SDIS DE PAYERNE**

- 3521.00 Participation de la Commune de Payerne au SDIS Broye-Vully à raison de Fr. 30.— par habitant.

6600 OFFICE COMMUNAL DE PROTECTION CIVILE

- 3521.01 Participation de la Commune de Payerne à l'ORPC Broye-Vully à raison de Fr. 17.50 par habitant.

6700 ABATTOIRS COMMUNAUX**6800 MILITAIRES, CANTONNEMENT STPA**

CHAPITRE 7 : SÉCURITÉ SOCIALE**7000 SERVICE ADMINISTRATIF****7100 SERVICE SOCIAL COMMUNAL**

3525.00 Contribution à l'Association du Réseau d'Accueil de Jour (ARAJ) à raison de Fr. 68.43 par habitant.

3653.17 Participation communale de Fr. 5.— par habitant.

7200 PRÉVOYANCE SOCIALE

3515.00 Participation prévisionnelle communale à la facture sociale communiquée par le Service des Communes et du Logement de l'Etat de Vaud.

3515.05 Participation communale de 50 centimes par habitant au fonctionnement de la RAS.

3515.07 Participation communale de Fr. 19.12 par habitant suite à la régionalisation des ACAS.

3515.09 Contribution des communes au budget de la Fondation pour l'accueil de jour à raison de Fr. 5.— par habitant, conformément à la loi y relative (LAJE article 46, alinéa 1).

7300 SANTÉ PUBLIQUE

3654.00 Participation communale de Fr. 95.— par habitant.

7400 OFFICE DU LOGEMENT

CHAPITRE 8 : SERVICES INDUSTRIELS**8100 SERVICE DES EAUX**

3141.6 } Comptes à mettre en relation découlant de la mise en application du nouveau
 3141.06 } plan comptable issu de la migration.

3144.00 Un montant supplémentaire de Fr. 45'000.— a été prévu pour les interventions sur les fuites, plus en adéquation avec la réalité. Dans le même ordre d'idée, un montant supplémentaire de l'ordre de Fr. 45'000.— a été prévu pour le remplacement de conduites, pour permettre d'intervenir plus facilement par opportunité (profiter de travaux autres pour remplacer une vieille conduite). La porte d'accès au réservoir La Planche au Loup doit être remplacée pour un montant de l'ordre de Fr. 10'000.—.


8110 ENTENTE INTERCOMMUNALE MONTAGNY – PAYERNE

3144.01 Un montant de Fr. 20'000.— a été prévu pour le remplacement des portes d'accès aux puits J2 et J3. Un montant de Fr. 10'000.— a été prévu pour la mise hors service de l'ancien puits J1.

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 31 octobre 2018

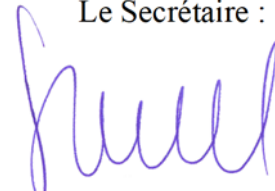
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :


 C. Luisier Brodard



Le Secrétaire :


 S. Wicht